

Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires ainsi que ses partenaires internationaux concernant la grippe porcine

Le nombre total de cas confirmés au Canada s'élève à 13 selon les déclarations de la ministre de la Santé Leona Aglukkaq lors d'une conférence de presse qu'elle a donné le 28 avril dernier et dont voici un extrait de son intervention :

Le gouvernement continue d'analyser l'information qu'il reçoit, il est au fait des événements et il continuera de communiquer cette information aux Canadiens d'une façon qui est utile et efficace.

Nous travaillons et mettons en commun les renseignements avec les gouvernements du Canada et les organisations internationales, de même qu'avec les professionnels de la santé, les transporteurs aériens, les laboratoires et les responsables de la santé publique. En raison des derniers cas confirmés, j'ai discuté plus tôt aujourd'hui avec les ministres de la Santé de l'Ontario et de l'Alberta, et plus tard cet après-midi, je discuterai avec mon homologue en Colombie-Britannique.

En ce qui a trait aux mesures de précaution, grâce au travail en collaboration avec ses partenaires internationaux, le Canada a émis un avertissement qui recommande d'éviter tout voyage non essentiel au Mexique. L'Organisation mondiale de la Santé a également relevé à 4 son niveau d'alerte pandémique. Il ne s'agit pas d'une pandémie; cela signifie simplement que le risque de pandémie a augmenté. Il s'agit d'une intervention appropriée.

Nous avons un plan afin de protéger les Canadiens et nous continuerons d'intervenir en fonction des besoins de notre pays. Sous mon autorité et en collaboration avec le premier ministre et mes collègues de mon cabinet, nous exécutons ce plan.

Notre plan en six points comprend la surveillance, la collaboration nationale et internationale, le développement d'un vaccin, la mise en réserve d'antiviraux ainsi que la rédaction de lignes directrices à l'intention des services de santé et de conseils à l'intention des professionnels, et la communication de renseignements aux Canadiens. Nous continuons de travailler avec les provinces et les territoires à mesure qu'ils réalisent des progrès en ce qui concerne leurs propres plans de préparation en cas de pandémie. De plus, j'ai demandé à l'Agence de la santé publique du Canada de travailler avec les fonctionnaires des douanes afin d'élaborer des mesures de dépistage amélioré qui seront communiquées aux passagers des transporteurs aériens de retour d'un séjour au Mexique. Ces mesures aideront à identifier les personnes qui sont susceptibles d'être porteuses du virus de la grippe porcine. Elles aideront également à protéger les Canadiens et leurs familles, ainsi que les passagers en voyage.

Au pays, l'intervention du Canada a été coordonnée et efficace. Des décisions sont prises en fonction des meilleurs renseignements disponibles provenant de l'un des meilleurs systèmes de santé publique les plus efficaces au monde. Au cours des prochains jours et des prochaines semaines, je

répéterai souvent cette phrase : « être au courant constitue le meilleur moyen de se protéger ».

Comme toujours, nous recommandons aux Canadiens d'adopter des mesures de prévention simples, mais efficaces. Lavez-vous les mains régulièrement, et couvrez-vous la bouche et le nez lorsque vous toussiez ou que vous éternuez. Si vous êtes malade et que vous vous êtes récemment rendu dans l'une des régions touchées, communiquez avec votre médecin»

La ministre Aglukkaq a réitéré le fait que des responsables fédéraux donneront régulièrement aux Canadiens des renseignements précis au cours des prochains jours et des prochaines semaines.

Source: Agence de la santé publique du Canada.

A PROPOS DE LA GRIPPE PORCINE

L'influenza porcine de type A H1N1 (grippe porcine) consiste en une infection des voies respiratoires qui occasionne régulièrement des éclosions d'influenza chez le porc.

Des cas d'infection de grippe porcine sont survenus sporadiquement chez l'humain; ces infections sont toutefois habituellement attribuables à l'exposition directe à des porcs.

La transmission de la grippe porcine d'un humain à un autre a été dûment documentée.

Symptômes

Les symptômes sont généralement similaires à ceux associés à la grippe saisonnière, notamment des maux de tête, des frissons et une toux, suivis d'épisodes de fièvre, d'une perte d'appétit, de douleurs musculaires et de la fatigue, de l'écoulement nasal, d'éternuements, de larmoiements, et de l'irritation de la gorge.

Des nausées, des vomissements et de la diarrhée peuvent se produire tant chez les adultes que chez les enfants.

Dans les cas plus graves, ou chez les individus ayant une maladie chronique, des complications peuvent survenir, notamment une pneumonie.

RECOMMANDATIONS AUX VOYAGEURS

Lavez-vous les mains

En vous lavant les mains avec du savon et de l'eau chaude, surtout après avoir changé les couches d'un bébé ou après avoir été aux toilettes.

Si vous n'avez pas de l'eau et du savon à votre disposition, vous pouvez aussi utiliser un gel antiseptique à base d'alcool pour les mains. Gardez-en dans votre poche ou votre sac à main.

Adoptez les précautions à prendre en cas de toux

- Couvrez vous la bouche quand vous toussiez ou éternuez afin de réduire la propagation des germes. Lavez-vous les mains par la suite.

- Éviter autant que possible d'être en

contact avec des personnes malades

Surveiller votre santé

Si vous présentez des symptômes semblables à ceux de la grippe, à votre retour au Canada, consulter immédiatement un médecin. Informez le médecin-traitant que vous avez voyagé en Californie et/ou au Texas.

À titre de rappel...

- Consultez un médecin, un infirmier, une infirmière ou un fournisseur de soins de santé, ou visitez une clinique santé-voyage, au moins six semaines avant votre départ.

- Informez-vous sur les mesures à prendre si vous êtes malade durant votre voyage.

- Informez-vous sur les mesures à prendre si vous êtes malade à votre retour au Canada.

- Soyez au courant de quels vaccins et quand les recevoir.

Urgences médicales

Si vous avez une urgence médicale à l'étranger, les agents du bureau du gouvernement du Canada le plus proche peuvent vous fournir les services qui suivent :

- Vous fournir la liste des établissements et des fournisseurs de soins médicaux locaux. (Certaines ambassades et certains consulats canadiens affichent des listes des dispensateurs locaux de soins médicaux sur leur site Web.)

- Vous rendre visite à l'hôpital et vous fournir des services d'interprétation de base, s'il y a lieu.

- Vous aider à organiser l'évacuation médicale si le traitement n'est pas disponible sur place. (Vous devez avoir une assurance-maladie de voyage adéquate pour couvrir les frais ou payer les frais vous-même.)

- Vous aider avec les questions relatives à l'assurance-maladie de voyage.

- Contacter vos plus proches parents, avec votre autorisation, pour les informer que vous avez eu un accident ou que vous êtes hospitalisé, ou les aviser de votre décès.

- Fournir des conseils sur l'inhumation d'un Canadien à l'étranger ou sur le rapatriement de la dépouille au Canada.

- Vous aider à obtenir de l'aide financière de votre famille et de vos amis.

- Prendre d'autres dispositions de voyage pour vous, comme obtenir des visas ou d'autres documents de voyage.

Le gouvernement du Canada :

- ne paie pas les frais médicaux, les frais de déplacement et d'autres frais engagés;

- ne paie pas pour l'inhumation, la crémation ou le rapatriement d'un Canadien décédé à l'étranger.